



Paris le, 10 février 2011

Monsieur Brice Hortefeux

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des
Collectivités territoriales
1 Place Beauvau
75800 Paris CEDEX 08

Objet : *préavis de grève des personnels de la petite enfance, et de leur administration*

Monsieur le Ministre,

Durant l'année 2010, notre syndicat le SNUCLias/FSU a activement participé, dans le cadre du Collectif « pas de bébés à la consigne », au fort mouvement social des professionnels de la petite enfance défendant la qualité de l'accueil, collectif et individuel, des jeunes enfants.

Le projet de décret relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, puis son adoption n'ont pas entamé notre détermination à faire entendre nos revendications.

Aussi, le SNUCLias/FSU, s'inscrit totalement dans la journée nationale d'action, de grève et de manifestation du 11 mars pour exiger un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance auquel le décret n°2010-613 ne peut aucunement prétendre répondre et dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents des établissements d'accueil des jeunes enfants, ainsi que les personnels de leur administration à compter du,

vendredi 11 mars 2011 de 0 heure à 24 heures

et maintient les revendications :

- d'abrogation du décret n°2010-613 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
- d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance
- d'ouverture de négociations propres à ce secteur

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre détermination.

P/o Hervé Heurtebize



Secrétaire National du SNUCLIAS/FSU